



**Information**

**sur l'apprentissage avec salaire**

**Que dois-je faire lorsque  
je suis suivi par l'EVAM ?**

**Vous allez signer un contrat d'apprentissage?  
Vous avez déjà signé un contrat d'apprentissage?  
Votre situation financière va changer.**

# Contrat et fiches de salaire

## Contrat d'apprentissage

Le contrat est signé. Vous devez l'envoyer à [ger@evam.ch](mailto:ger@evam.ch).

## Fiches de salaire

Vous envoyez chaque mois votre fiche de salaire à [ger@evam.ch](mailto:ger@evam.ch).



### **Si vous n'envoyez pas votre fiche de salaire :**

- Vous ne recevez plus l'assistance financière de l'EVAM.
- Vous devez payer votre loyer.
- Vous devez payer votre assurance maladie.

## Salaire et assistance

Ce que vous recevez chaque mois :

- Votre aide financière habituelle.
- Votre salaire net, jusqu'à 500 francs maximum. Si vous gagnez plus de 500 francs, le reste sert à payer vos frais : par exemple l'assurance maladie, le logement ou les transports.
- En plus, votre employeur vous verse 80 francs.

Pour des questions relatives à votre assistance : contactez votre gestionnaire de dossier ou votre antenne de référence.

# Transport

Pour bénéficier d'un titre de transport pour vous rendre sur votre lieu de travail et à vos cours professionnels :

## Titre de transport - EVAM

Donnez votre contrat et une convocation avec les dates et le lieu dans le formulaire en ligne.

# Matériel et remboursements

## Livres, matériel de bureau, ordinateur et habits professionnels

Sur votre contrat d'apprentissage (points 6 et 10), si les croix sont situées sur la ligne «Personne en formation/ représentant légal», ces frais sont remboursés par l'EVAM.

### Exemples:

#### Point 6.

|  |   |  |                        |   |                   |                         |
|--|---|--|------------------------|---|-------------------|-------------------------|
| <b>6. Formation scolaire et cours interentreprises (CIE)</b> | Ecole professionnelle à fréquenter (sous réserve de modification par l'autorité cantonale)  | Ecole professionnelle  | Langue d'enseignement: |   |                   |                         |
|  |   | EPSIC  | X                      | <input type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/> D |                   |                         |
|  | La personne en formation suit l'enseignement menant à la maturité professionnelle pour autant qu'elle remplisse les conditions d'admission. | <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non |                        |   |                   |                         |
|  | Les frais relatifs à la formation scolaire sont pris en charge comme indiqué ci-après:  | Déplacement  | Repas                  | Logement  | Matériel scolaire | Appareils électroniques |
|  | Personne en formation/représentant légal  | X  | X                      | X   | X                 | X                       |

#### Point 10.

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>10. Acquisitions nécessaires à l'exercice de la profession</b> | La personne en formation a besoin des outils professionnels et vêtements de travail suivants:                            |  |
|   |  |  |
|   | Les frais d'acquisition sont pris en charge par  | <input type="checkbox"/> entreprise formatrice |
|   | Le nettoyage des vêtements professionnels incombe à  | <input type="checkbox"/> entreprise formatrice |
|   |  | X personne en formation/représentant légal     |
|   |  | X personne en formation/représentant légal     |
|   | Les personnes en formation n'encourent aucun frais pour les équipements de protection individuelle (EPI) (art. 90, OPA). |  |

# Matériel et remboursements

## Vous devez nous envoyer les documents suivants :

- Contrat d'apprentissage
- Liste du matériel obligatoire
- Quittance/ticket suite à l'achat



Envoyez-nous les documents le plus vite possible à [apprenti@evam.ch](mailto:apprenti@evam.ch).  
Vous serez ainsi remboursé rapidement.

## Cours d'appui

### Vous avez besoin d'aide pour vos cours professionnels ?

Vous avez un·e conseiller·ère en emploi ?  
Contactez-le·la directement.

Vous n'avez pas de conseiller en emploi ?  
Contactez le Pôle Orientation & Emploi

Email : [emploi@evam.ch](mailto:emploi@evam.ch)

Téléphone : 021 338 87 27

Cette brochure est interactive:

[vous pouvez cliquer sur les mots soulignés en rouge](#)



Établissement vaudois d'accueil des migrants

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

021 557 06 00

[www.evam.ch](http://www.evam.ch)

[info@evam.ch](mailto:info@evam.ch)